

## Le Parlement revoit à la hausse le budget d'Antoine Gizenga



**Déclarée recevable le 2 juin dernier, examinée à l'Assemblée nationale, puis au Sénat, la loi budgétaire 2007 a été adoptée le 3 juillet par la Chambre basse du Parlement avant sa promulgation le 7 juillet dernier. C'est la seconde matière liquidée par l'Assemblée nationale sur les dix inscrites à l'ordre du jour de la session extraordinaire ouverte le 19 juin.**

Le premier constat qui se dégage de cette session extraordinaire est que les députés nationaux ont maintenu leur option de revoir à la hausse le budget de l'exercice 2007, en le portant à 1.382.386.885.000 de francs congolais (2,468 milliards de dollars américains au taux moyen officiel de 560 FC le dollar) contre 1.197.962.000.000 Fc (2,137 milliards US) proposés par le gouvernement du Premier ministre Antoine Gizenga Fundji.

«C'est un budget équilibré, en recettes comme en dépenses, affirment les spécialistes. Cela constitue

un fait rare dans les annales de l'histoire du Congo indépendant depuis le 30 juin 1960».

### Recettes additionnelles

La controverse survenue entre l'exécutif de l'Etat, l'Assemblée nationale et le Sénat autour des recettes additionnelles a finalement connu son dénouement dans le sens de la rétention des recettes additionnelles de l'ordre de 223 milliards de francs congolais ( soit 338.214.285 dollars US).

L'Assemblée nationale a dû user de la clause qui lui laisse le dernier mot en cas de divergence avec le Sénat sur une matière commune de leur ordre du jour, pour passer outre les réserves de la commission paritaire qui recommandait un maximum de prudence dans la recherche de nouvelles sources de recettes internes.

### Les priorités du Gouvernement

Dès lors, une exhortation expresse a été faite au gouvernement par

Vital Kamerhe, son président, en vue de la mise en exécution du budget ainsi réaménagé à compter du mois de septembre 2007.

L'un des impacts immédiats attendus serait le paiement du premier palier du barème salarial des agents de l'Etat au taux plancher de 58 dollars Us pour l'huissier (barème adopté en février 2004 lors des concertations entre le gouvernement de transition et les syndicats des fonctionnaires à Mbudi, à Kinshasa).

Les autres priorités gouvernementales consommeront des fonds publics concernant les cinq chantiers du président Joseph Kabila (Infrastructures, Emploi, Santé, Education, Eau et Electricité).

### Un fardeau lourd à porter pour Gizenga

Lors de sa prestation devant les sénateurs, pendant la relecture du projet du budget au niveau de la Chambre haute du Parlement, le ministre des Finances, Athanase Matenda Kyelu, avait suggéré le maintien des recettes et dépenses à la hauteur proposée par le gouvernement.

A son avis, des recettes additionnelles non réalistes risquaient d'hypothéquer tous les engagements pris avec les bailleurs de fonds internationaux et de faire imploser le cadre macro-économique global. Par conséquent, l'objectif visant la satisfaction du «point d'achèvement de l'Initiative PPTE» (Pays Pauvres Très Endettés) et partant d'obtention de l'annulation de la dette extérieure congolaise serait impossible.

En refusant de suivre la logique gouvernementale, l'Assemblée nationale vient de placer sur la tête d'Antoine Gizenga un fardeau lourd à porter. Il va falloir jouer à fond la carte de la maximisation des recettes publiques dans les secteurs pé-

troliers et des télécommunications, telles qu'arrêtées par les députés. Mission difficile, mais non impossible, pense l'homme de la rue, convaincu que le potentiel agricole et minier de la RDC, associé à une bonne gouvernance, autorise des performances budgétaires conformes aux besoins de son développement.

### Les points à l'ordre du jour

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont 30 jours francs, à compter du 19 juin dernier, pour vider les matières inscrites à l'ordre du jour de leurs sessions extraordinaires. Il s'agit, pour la Chambre haute du Parlement, de l'adoption de son règlement intérieur, de l'examen et de l'adoption de la loi portant statut de l'opposition (seconde lecture) ainsi que de l'examen et de l'adoption de la loi budgétaire 2007 (déjà adoptée).

Quant à la chambre basse, son agenda comporte huit points. Le premier concerne le projet du budget 2007 (déjà adopté). Ensuite, le projet de loi portant statut de l'opposition (déjà adopté), ainsi que le projet de loi portant organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

Le quatrième point est relatif au projet de loi portant composition, fonctionnement et attributions des entités décentralisées et leur rapport avec l'Etat les provinces. Le cinquième concerne le projet de loi portant protection du patrimoine routier national, tandis que le sixième se focalise sur le projet de loi portant création de la taxe de la reconstruction nationale.

Le septième sujet va se focaliser sur la proposition de loi portant abrogation de la loi sur le séjour et la circulation des étrangers dans les zones minières. Outre l'examen de la proposition de la loi portant autonomie administrative et financière de l'Assemblée nationale, les députés vont s'appesantir sur le projet de loi portant financement des partis politiques et des campagnes électorales.

Le dossier Kahemba (Bandundu) et le Règlement Intérieur du Congrès seront débattus lors de la session mixte Sénat-Assemblée nationale). Au vu des calendriers aussi chargés, les observateurs pensent que l'Assemblée nationale, particulièrement, devrait définir un ordre des priorités pour aller à l'essentiel.

Jacques KIMPOZO

### Sommaire

■ Les Congolais se lancent dans la campagne de changement des mentalités.....P.2

■ Joseph Kidima : «Nous demandons à nos autorités de venir en aide aux petites et moyennes entreprises».....P.3

■ Sud-Kivu : les détournement de fonds dans le collimateur des députés.....P.4

## CSAC : des garde-fous pour éviter les dérives

La mutation de la Haute autorité des médias (Ham) en Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) préoccupe les professionnels de la presse. Réunis du 19 au 22 juin dernier au Centre Bondeko de Kinshasa, ils ont pris part à l'Atelier national sur la réforme du cadre juridique de l'exercice de la liberté de la presse en RDC et la production de l'avant-projet de loi sur le CSAC.

Cofinancées par l'Institut Panos Paris (IPP) et l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (Apefe), ces assises ont permis à une centaine de participants provenant de quatre coins du pays de dresser des garde-fous pour éviter que cette institution sombre dans les dérives.

Selon Emmanuel Kabongo, expert de l'Apefe et modérateur de la rencontre, cet atelier, initié par le ministre de l'Information, Pres-

se et Communication nationale, M. Tshilombo Send, a donné l'occasion aux délégués des associations de journalistes, des organes de presse... et aux représentants d'autres structures de la corporation d'élaborer l'avant-projet de loi sur le CSAC.

«Il a été reconnu à cette instance de régulation des médias son indépendance, car elle n'a pas de tutelle, bien qu'elle aura à répondre devant le Parlement», a indiqué Emmanuel Kabongo.

«Contrairement à la Ham, poursuit-il, le CSAC sera piloté par un collège de neuf membres, dont un candidat présenté par la présidence de la République, un délégué de la Haute magistrature, un de la Société civile, deux du Parlement (Sénat et Assemblée nationale), trois proposés par le ministère de tutelle... ».

Pour faire part de ce collège, note Emmanuel Kabongo, les candidats devront avoir au moins

dix ans d'expériences dans le monde des médias.

L'autre avant-projet élaboré lors de l'atelier porte sur la loi relative à l'exercice de la liberté de la presse en RDC.

D'après les participants, une des propositions fait obligation aux détenteurs du pouvoir public de fournir l'information à la presse. Outre l'intégration des radios communautaires, l'avant-projet met à l'écart toute référence au code pénal.

«Désormais, signale Emmanuel Kabongo, les délits de presse ne seront plus traités comme délits relevant du Code pénal, hormis le cas d'incitation à la haine.»

Ces deux avant-projets seront bientôt débattus au Conseil des ministres avant d'être soumis pour adoption au Parlement. Ce n'est qu'après ces étapes que le Chef de l'Etat va les promulguer.

Le Journal du Citoyen

## A chaud

# Les Congolais se lancent dans la campagne de changement des mentalités

Les Congolais veulent transformer positivement leur manière de vivre. Un programme de sensibilisation dénommé «campagne de changement des mentalités pour le développement de la République Démocratique du Congo» a été lancé le 26 juin pour atteindre cet objectif. Cette campagne s'étale sur quarante-cinq jours. Il prendra fin le 9 août prochain.

Membres du gouvernement central et de la province de Kinshasa, opérateurs économiques, hommes politiques de l'Opposition, responsables des médias et journalistes, animateurs culturels et autres acteurs sociaux sont impliqués dans cette initiative à multiples facettes.

«La campagne de changement des mentalités» vise à amener l'homme et la femme congolais à cesser de fumer le tabac, à ne plus consommer la drogue et à cesser de commettre des crimes de toute sorte.

Le projet se veut porteur des valeurs positives pour la sauvegarde

de l'environnement, de l'hygiène et de la santé pour tous.

### Un transport de qualité

Ses animateurs préconisent de se battre afin que les Congolais aient droit à un logement décent, un transport de qualité, et puissent participer aux travaux publics visant le développement de leur pays.

L'éducation et le développement pour tous figurent parmi les actions à réaliser dans le cadre de cette campagne. C'est dans cette perspective que l'encadrement des «enfants en rupture de famille» (enfants de la rue), des personnes vivant avec handicap et de tous les laissés-pour-compte occupe une place de choix.

### Un choix générateur de progrès

Un développement harmonieux du pays ne peut se faire sans sécurité et justice. C'est pour cette raison que les acteurs ciblés sont déterminés à multiplier, sur le terrain, des actions susceptibles d'assurer la sécurité des personnes et de leurs



biens dans un pays où doit régner la justice.

«Nous invitons tout le monde, chacun dans son secteur, à œuvrer positivement pour le changement des mentalités», a déclaré, au lancement du projet, André Ipakala, pa-

tron de presse et coordonnateur de la campagne.

Partie prenante au projet, le ministre de la Culture et des Arts du gouvernement central de la RDC, M. Malenso, a tenu à fixer l'opinion: «Changer de mentalité signifie savoir observer, bien observer, savoir comparer, bien comparer, savoir interioriser, bien interioriser pour ainsi opérer un choix judicieux, un choix qui mène vers le bien-être. Bref, un choix générateur de progrès, qui invite au travail bien fait et oriente le citoyen vers le respect de son semblable».

Benjamin YOGOLELO

## A savoir

# Lumière sur la Cour constitutionnelle



La Constitution apporte plusieurs changements dans le domaine judiciaire. Selon le Législateur, la Cour de sûreté de l'Etat va disparaître, tandis que la Cour suprême de justice va éclater en trois juridictions distinctes, à savoir : la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat et la Cour constitutionnelle. La création de cette dernière est prévue par l'article 157 de la Constitution, mais peu nombreux sont les Congolais qui savent comment va fonctionner cette instance après l'éclatement de la Haute Cour.

Conformément à l'article 157 de la Constitution du 18 février 2006, il est institué une Cour constitutionnelle en République démocratique du Congo. Cette instance comprend neuf membres nommés par le président de la République, dont trois sur sa propre initiative, trois désignés par le Parlement réuni en Congrès et trois désignés par le Conseil supérieur de la magistrature (art. 158).

A cet effet, la loi prévoit que les deux tiers des membres de la Cour constitutionnelle soient être des juristes provenant de la magistrature, du barreau ou de l'enseignement universitaire. Leur mandat est de neuf ans non renouvelable.

Les personnes intéressées par ces fonctions doivent remplir certaines conditions (article 158), entre autres, être Congolais, justifier d'une expérience professionnelle éprouvée de 15 ans dans les domaines du droit ou de la politique. Une loi organique apportera des précisions sur son fonctionnement et sur son organisation. Mais la Constitution détermine déjà les attributions de cette institution.

### Missions et attributions de la Cour

La Cour constitutionnelle est compétente pour statuer sur les matières suivantes : le contrôle de la constitutionnalité des lois et des actes ayant force de loi (article 160) ; le contrôle de conformité des lois organiques, des Règlements intérieurs des chambres parlementaires et du Congrès,

de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (article 160).

L'une des attributions dévolues à cette Cour, c'est l'examen du contentieux électoral (élections présidentielles et législatives, référendum). Elle arbitre aussi les conflits de compétence entre le Pouvoir exécutif et le Pouvoir législatif ainsi qu'entre l'Etat et les Provinces. (article 161).

La Cour constitutionnelle est la juridiction des infractions pénales commises par le Chef de l'Etat et le Premier ministre ainsi que leurs complices ou co-auteurs (article 163).

### Qui peut saisir la Cour constitutionnelle ?

La Cour constitutionnelle peut être saisie par le président de la République, le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat, le dixième des députés et sénateurs, les gouverneurs de provinces, les présidents des Assemblées provinciales (article 161). La Cour peut aussi être saisie par toute personne qui soulève l'inconstitutionnalité d'une loi, à l'occasion d'un procès.

Lorsqu'elle est saisie pour l'une ou l'autre question ci-dessus, la Cour constitutionnelle doit statuer dans le délai d'un mois, mais en cas d'urgence et à la demande du Gouvernement, ce délai peut être ramené à huit jours.

En outre, les arrêts rendus par la Cour constitutionnelle (article 168) ne sont susceptibles d'aucun recours et sont immédiatement exécutoires. Ils sont obligatoires et s'imposent aux pouvoirs publics, à toutes les autorités administratives et juridictionnelles, civiles et militaires ainsi qu'aux particuliers.

Rich NGAPI

## Brèves

### Une sélection de Athanase MASSIKINI

■ **Bandundu.** Les députés provinciaux sont mécontents. N'ayant pas perçu leurs émoluments depuis le début de la session de mars, ils ont exprimé leur mécontentement au président du Sénat, Léon Kengo wa Dondo, représentant du Chef de l'Etat aux festivités du 47<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance de la RDC dans la ville de Bandundu. Les élus de la province l'ont chargé de soumettre leurs doléances à qui de droit.

■ **Kasai Oriental.** Les représentants de la société civile de Mbuji-Mayi vont bientôt prendre part à un forum sur la parité homme-femme (gender). Selon Georges Tshanza, secrétaire général du Service d'appui et de renforcement des capacités aux communautés de base de l'Afrique centrale (SERACOLE) et membre du comité organisateur, ces assises vont permettre aux communautés de base de mieux comprendre les enjeux du gender.

■ **Kinshasa.** Près de quarante femmes venues de toutes les provinces du pays ont pris part, du 25 au 28 juin dernier, à un atelier sur «la capitalisation de l'implication de la femme congolaise dans le processus électoral». D'après Rose Mutombo, la Présidente du Cadre permanent de concertation de la femme congolaise (CAFCCO), plate-forme qui a organisé ces assises, «après les élections qui ont abouti à l'installation de la troisième République, il était impérieux de capitaliser la participation de la femme congolaise à ce processus, étant donné que les résultats obtenus n'étaient pas ce qu'on attendait».

## A cœur ouvert

# Joseph Kidima : «Nous demandons à nos autorités de venir en aide aux petites et moyennes entreprises»

**Menuisier, propriétaire d'une petite entreprise de production des meubles à Kinshasa, Joseph Kidima, dit «Jeef», a une trentaine d'années d'expérience dans son domaine. L'avènement des nouvelles institutions issues des urnes lui semble une occasion propice pour la restructuration de ce secteur susceptible de résorber le chômage.**

**Joseph Kidima, qu'est-ce qui vous a motivé à investir dans les meubles ?**

Menuisier de formation, j'ai commencé à travailler pour mon propre compte au lendemain des pillages de 1993 à Kinshasa. Ayant perdu mon emploi comme bien d'autres collègues menuisiers, j'ai refusé de croiser les bras, de moisir dans le chômage. C'est ainsi que j'ai monté ma propre maison de production des meubles : «*Décoration Kidima Jeef*». Auparavant, je travaillais chez une dame belge, Mme Véronique La Tour. Après les événements malheureux de 1993, elle m'a conseillé de travailler pour mon compte personnel, l'entreprise de son mari qui la soutenait étant tombée en faillite. J'ai commencé à travailler en associés avec mes anciens collègues de l'entreprise qui évoluaient, chacun, dans son atelier. Nous utilisions des menuisiers pour chaque tâche précise. Ils étaient sept au total. Il y avait des menuisiers de décoration et de charpente, des maçons, des ferronniers (ajusteurs) et des vitriers. Grâce à notre personnel expérimenté et diversifié, nous fabriquons des meubles de bureau, des meubles de cuisine, des couvre-rideaux, des portes de chambres, des portes d'entrée, en bois et en métal. Nous oeuvrons avec des peintres des

bâtiments et des peintres des meubles laqués. Nous plaçons aussi des tôles, des plafonds ordinaires, des carreaux des salles de bains... Bref, l'essentiel de la décoration intérieure d'une maison. Au fil du temps, nous avons constaté que ça nous coûtait cher de travailler en ordre dispersé. C'est ainsi qu'en 1997, j'ai acheté ma maison afin de regrouper tous les travailleurs et limiter les dépenses. Aujourd'hui, mon entreprise compte quinze salariés, dont huit jeunes apprentis. Ce sont les enfants de nos connaissances ou des gens qui s'intéressent au travail que nous faisons. Nous les formons aux différents métiers de décoration.

**Quelle est votre spécialité ?**

Je suis spécialiste en menuiserie de décoration. J'ai fait quatre ans d'études techniques à Gombe-Matadi, district des Cataractes, dans la province du Bas-Congo. Grâce à cette spécialité, moi et mes collaborateurs, nous servons notre clientèle constituée à 80% de Congolais. Quelques rares expatriés achètent aussi nos produits. Il y a cependant certains expatriés, originaires du Moyen Orient essentiellement, qui ne respectent pas toujours leurs engagements. Comme eux, certains clients nous découragent en faisant des commandes qu'ils n'arrivent pas à honorer. Ce qui nous pousse à faire des dépenses inutiles.

**Qu'attendez-vous de nouveaux dirigeants ?**

Notre souhait le plus ardent est que nos autorités viennent en aide aux Petites et moyennes entreprises (PME) de notre secteur, car appuyées, elles aideront à renforcer les opérateurs



Joseph Kidima Jeef sollicite l'appui du Gouvernement pour organiser et protéger les petites et moyennes entreprises en RDC. (Photo JDC)

économiques et à participer au développement de la RDC. Nous demandons à l'Etat d'appuyer les activités de ces entreprises. Pourquoi ne pas suivre l'exemple de Mzee Laurent-Désiré Kabila qui, en 1998, avait donné des marchés à plusieurs techniciens évoluant dans des PME de Kinshasa lors de la réhabilitation de l'hôtel Okapi. J'avais reçu personnellement, dans ce cadre, un marché pour fabriquer 68 fenêtres de l'hôtel. Ce qui m'a permis d'acheter un camion de livraison. Que les autorités actuelles suivent l'exemple. Aussi, demandons-nous au Gouvernement de décourager l'importation du mobilier de mauvaise qualité de peur de casser le marché local. L'appui des autorités

nous stimulera dans notre tâche d'encadrer les jeunes apprentis.

**Pourquoi ne pas créer une association pour défendre vos droits ?**

Les autorités sont mieux placées pour organiser ce genre d'associations. En somme, les menuisiers sont nombreux. Mais, l'Etat peut faire comme à l'époque, nous rassembler afin d'identifier le travail d'un chacun lors d'expositions par exemple. On se connaît par groupe de promotion. Nous savons que tel menuisier a terminé à telle période et tel autre à telle autre période.

Propos recueillis par Benjamin YOGOLELO et Yves KALIKAT

## Micro baladeurs

# Que pensez-vous du budget 2007 voté par le Parlement ?

**Jean Robert Bosonga, enseignant, Mbandaka**



viller essentiellement sur les recettes additionnelles. Cela suppose tout de même qu'on ne pourra pas s'attendre à grand-chose par rapport au vécu quotidien du Congolais moyen. Nos espoirs se sont donc envolés, car pour les enseignants, même le premier pallier de l'accord de Mbudi ne sera pas réalisé. C'est dommage !

**Constance Bahimuzi, agent des impôts, Kisangani**

Pour un grand pays comme le nôtre, ce budget est dérisoire par rapport à celui des «petits» pays qui nous entourent. Qu'à cela ne tienne,



nous voulons que ce budget prenne vraiment en compte les salaires des fonctionnaires

et les promesses faites par le chef de l'Etat dans ses cinq chantiers. Sinon, ce sera décevant. En outre, l'Etat doit réellement contrôler les services générateurs des recettes par un suivi adéquat pour augmenter le budget.

**Alphonse Tshibindi, documentaliste, Lubumbashi**



C'est d'abord une chose intéressante qu'on ait voté le budget et c'est un signe de bonne volonté des dirigeants du pays. Mais il faudra soulever quelques remarques: ce budget ne répond pas aux besoins de la population (voir les cinq chantiers du chef de l'Etat). On a l'impression que l'étude du budget n'a pas été

faite avant son adoption. Et donc, un pays comme le nôtre devrait avoir, même pour un début, un budget trois fois plus que celui que le Parlement a adopté. Espérons qu'on va améliorer prochainement.

**Pascaline Ngwanza Kembo, enseignante, Kikwit**

Vu l'immensité de la République démocratique du Congo et compte tenu des actions pluridimensionnelles à mener pour le bien-être de la population et même de l'Etat, le budget voté semble insignifiant. En dépit de cela, si sa gestion est saine, l'on pourra faire quelque chose.



Que le Gouvernement et le Parlement y mettent du sérieux. La misère du peuple n'a que trop duré.

**Godefroid St-Pierre Abubisa, expert comptable, Goma**



J'ai suivi le débat sur le budget au Parlement et je pense qu'il est réaliste, car il traduit la santé économique de notre pays. Cependant, tout budget d'un pays doit avoir pour objectif, entre autres, d'améliorer les conditions de vie sociale de la population. C'est ici qu'il y a des problèmes. Car le budget voté ne tient pas compte des revendications de différentes couches sociales, notamment en matière des salaires.

Propos recueillis par Mathieu MOKOLO, Pépé MIKWA, Glory NEEMA, Badylon KAWANDA, et Eliane TSHILOBO  
Correspondants InterCongo media/Syfia

Au départ, tel que présenté par le gouvernement, le budget 2007 n'était pas consistant et ce, malgré le petit réajustement qui a été opéré. Le Sénat s'est appliqué à tra-

## SUD-KIVU

## Les détournements de fonds dans le collimateur des députés

Les nouveaux élus du Sud-Kivu ont décidé de contrôler la gestion des services de l'Etat. L'interpellation de quelques fonctionnaires indécents constitue un avertissement pour tous les autres.

En mars 2007, une petite révolte est apparue au sein du personnel de l'Office congolais des postes et télécommunications (OCPT), qui avait mis à jour les pratiques de mauvaise gestion des fonds de l'Office, déplorant notamment le non paiement de leurs salaires.

«Nous avons dénoncé les agissements de nos chefs qui profitent, seuls, des revenus de notre service», explique un agent de cette administration.

«C'est pour cette raison que le directeur de l'OCPT et son adjoint chargé de l'administration et des finances, accusés de mauvaise gestion et de gabegie financière, ont été entendus par l'Assemblée provinciale au cours de sa plénière du 21 mai 2007», annonce Augustin Mburunge, un membre de l'Assemblée provinciale du Sud-Kivu.

## Vente des véhicules

Les agents de l'OCPT ont dénoncé également la vente des véhicules de l'administration et la sous-location des locaux de l'hôtel des postes à de nombreuses tierces personnes, sans que l'argent entre dans sa caisse.

Ces informations ont permis à la commission «Environnement et ressources naturelles» de l'Assemblée provinciale d'effectuer une mission d'information et d'initier plus largement un contrôle de gestion dans les services étatiques.

Les critiques ont été confirmées au sein de l'Assemblée provinciale. «Au nom de la population qui nous a légué son pouvoir par les élections, nous avons demandé au Directeur de province de les suspendre de leurs fonctions», ajoute Isaac Buchekabiri, rapporteur adjoint de cet organe délibérant.

## Fonds publics, poches privées

Convoqué en mai 2007 pour le même motif de mauvaise gestion, «le directeur provincial de la Direction générale des migrations (DGM), ne s'était pas présenté dans les huit jours qui avaient suivi son interpellation; il court le risque de voir son dossier déferé en justice si l'Exécutif provincial n'applique pas cette décision», précise Isaac Buchekabiri.

Le directeur a répondu que son service relève de la sécurité de l'Etat et qu'il ne peut rendre compte qu'à son directeur national. «Pourtant, le contrôle effectué par les députés provinciaux porte sur la gestion financière et n'a rien à voir avec les stratégies sécuritaires qu'il affûte avec ses chefs hiérarchiques», clarifie Augustin Mburunge.

Les députés provinciaux se disent en tout cas déterminés à jouer le rôle de surveillance que la population leur a confié en les élisant. Leur contrôle s'est étendu à de nombreux services.

Des responsables des établissements Banro, de l'Office des douanes et accises (Ofida), de l'Agence nationale de renseignements (ANR), de la Division des mines et énergie... ont été interpellés parce que les fonds publics qu'ils gèrent profitent à des individus et non à la communauté.



Le constat des enquêteurs est amer. «Les gestionnaires ont pris l'habitude de ne pas rendre compte à qui ce soit, l'instabilité politique et le non-paiement des salaires les y ayant aidés», déclare W. K., un agent de l'Etat.

## Décourager d'autres détournements

Toujours à Bukavu, deux commissions d'enquête ont été constituées en avril 2007, l'une par la Mairie et l'autre par l'Assemblée provinciale, dans l'intention de faire le point sur la vente des maisons de l'Etat et l'enrichissement privé des fonctionnaires qui les ont vendues.

Leurs rapports ont permis de constater que, «sur 300 parcelles abritant des maisons de l'Etat dénombrées dans la ville de Bukavu, 194 ont été morcelées depuis l'année 2002, sans autorisation de la hiérarchie et sans respecter les normes urbanistiques, ce qui a valu aux responsables de ces

services d'être suspendus de leurs fonctions», révèle Constantin Charhondagwa, qui a fait partie de la commission d'enquête et d'identification.

La volonté de l'Assemblée provinciale d'assainir les finances publiques a permis d'identifier les fonctionnaires malveillants. Le comptable de la division des finances est aux arrêts et, à la division provinciale des titres fonciers et à l'urbanisme et habitat, des sanctions ont été prises.

L'objectif n'est pas seulement de punir les coupables, mais de dissuader ceux qui voudraient les imiter. Déjà, de nombreux fonctionnaires sont sur leur garde. Et les privés qui en profitent sont aussi visés. A propos des maisons de l'Etat, le Maire de Bukavu est catégorique : «Pour décourager les récidivistes, les reculeurs seront expropriés sans indemnisation», a-t-il déclaré.

Bahizire BACINYWENGA  
InterCongo media/Syfia

## NORD-KIVU

## Beni : les professionnels des médias déterminés à promouvoir la paix et la bonne gouvernance

Les professionnels des médias des territoires de Lubero et Beni sont déterminés à promouvoir la culture de la paix et la bonne gouvernance dans la province du Nord-Kivu. Ils l'ont déclaré lors de la journée de réflexion tenue le 13 juin dernier dans la ville de Beni.

Cette rencontre qui était axée sur le rôle des médias dans une démocratie et dans la consolidation de la paix sociale en République démocratique du Congo a réuni plusieurs directeurs des radios et les éditeurs des journaux de Lubero et de Beni.

Les membres de la Société civile et les représentants des pouvoirs publics ont également pris part à cette journée placée sous le thème «Médias, paix et démocratie».

## Participer à l'épanouissement de la communauté

Initiée par la section de l'Information publique de la Mission des Nations unies au Congo (Monuc), en

collaboration avec l'Association des journalistes du Congo, cette journée a permis à plusieurs intervenants de parler des médias comme vecteurs de la promotion de la démocratie.

«Il existe un lien logique et très étroit entre information et démocratie», a déclaré à ce sujet l'un des intervenants, Nicaise Kibel Bel Oka, éditeur du journal «Les Couillisses». Malgré le foisonnement des médias et certains progrès réalisés, Nicaise Kibel a estimé que le chemin à parcourir reste long, «les médias devant participer de manière consciente et responsable à l'épanouissement de la vie en communauté».

## Ne pas se laisser manipuler

Pour Me Joël Shanyunga qui a parlé de la contribution des médias à la consolidation de la paix sociale, «la recherche de la stabilité à l'est du pays est une question urgente et le processus de paix ne peut pas être laissé aux seuls politiciens».

Un Etat moderne est un Etat de droit, «une démocratie où tout est permis, sauf ce qui est interdit, a-t-elle expliqué. La paix, l'harmonie et la concorde sont, dans un Etat de droit, les résultats de cet équilibre nécessaire entre l'espace des libertés et le champ exigé des interdits».

Le rôle du journaliste congolais dans la promotion d'un Etat de droit est, de ce fait, capital. «Un média n'est media qu'en fonction de la liberté qu'il peut avoir au sein d'une société», a fait savoir Vithia Vituma, assistant d'université, qui estime qu'en tant que porte-voix de la population, le journaliste ne doit pas se laisser manipuler.

«Il doit, explique-t-il, faire participer les populations au débat politique, informer en toute transparence, animer et sensibiliser les populations sur les questions du développement».

## Recommandations

Les journalistes ont formulé quelques recommandations à l'issue de cette journée. Ils ont notamment suggéré que les médias se transforment en médias de paix et de bonne gouvernance.

Les participants ont émis également le vœu de voir les organes de presse rechercher l'exactitude de l'information, le respect de la vie privée, la vérification de leurs sources d'information... Ils ont souhaité aussi qu'ils continuent à jouer leur rôle de rapprochement des populations par l'éducation civique.

Ils ont émis, enfin, le vœu de voir des formateurs venir dans la région recycler les journalistes, pour éviter tout amateurisme dans leur profession.

Jacques KIKUNI  
InterCongo media/Syfia



## Journaliste Citoyen

## Supplément indépendant d'informations électorales

1er niveau, Immeuble SOMIP  
Avenue du Commerce n° 34  
Kinshasa/Gombe  
e-mail : journalducitoyen@yahoo.fr  
© 081- 0123090

http://www.jdcconline.net

■ Projet de la Haute Autorité des Médias, financé par DFID, la DGCD, l'AFEPE et l'ACDI;  
en partenariat avec l'Institut PANOS Paris et l'AFEPE

■ Le «JDC» est envoyé en province avec l'appui logistique de la MONUC

Consultant  
Philippe DE BOECK  
Directeur de rédaction  
Yves KALIKAT  
Rédacteur en chef  
Désiré BAERE  
Gestion et Comptabilité  
Sylvie KOKOKANI

Pigistes (Kinshasa)  
Athanase MASSIKINI (APA)  
Blaise NDONGALA (The Post)  
Richard NGAPI (Le Potentiel)  
Jacques KIMPOZO (Le Phare)  
Jeanne MBANGA (L'Observateur)  
Benjamin YOGOLELO (La Référence Plus)  
Marcel TSHISHIKU (La Tempête des Tropiques)

Pigistes (provinces)  
Correspondants de Syfia/InterCongo média et de Panos Paris

Dessin  
Patou BOMENGA  
Lav-out et mise en page  
ASIMBA BATHY  
Diffusion  
Jean KIALA  
Fabrice RUGAMIKA